

LETTRE OUVERTE DU VICE-PRÉSIDENT DU PÔLE GUADELOUPE :

## **L'autonomie des pôles et l'avenir du Pôle universitaire de Guadeloupe sont compromis!**

### **Un budget prévisible trop insuffisant et injuste**

Le dialogue de gestion budgétaire qui doit permettre d'établir le prochain et vrai budget de l'établissement se déroule actuellement au sein de l'Université des Antilles. L'équipe politique du pôle a pu imposer les critères validés par l'ensembles des élus tous conseils confondus et les doyens à l'unanimité; et qui ont été construits sur notre pôle à partir de ceux prévus par l'ordonnance.

Il s'agit :

- de la prise en compte des surfaces bâties
- de la prise en compte des effectifs étudiants pondéré par les enseignements dispensés et leurs coûts.

Cela nous emmènerait à une projection après calcul (et sur la base du budget 2014) à une augmentation de la dotation pour nos composantes (on passe de 1 millions en 2014 à 1 millions 4 en 2015 pour la Guadeloupe) ce qui donnerait 60% pour notre pôle et 40% pour le pôle Martinique. Alors qu'en réalité nous sommes au moins à 65% avec le campus de Saint-Claude.

Hélas, l'établissement se refuse à intégrer les surfaces des bâtiments construits par la Région Guadeloupe dans le calcul (campus du camp jacob) au motif que ce ne sont pas des "surfaces Etat". Il était donc primordial et capital que l'ordonnance ratifiée impose l'intégration , **quelques soient leur origine**, des surfaces totales de chaque pôle (y compris celui du camp jacob). Mais l'amendement qui visait à le faire n'est pas passé. Par ailleurs, La gouvernance de l'UA a au contraire choisi comme totaux de surfaces :

Guadeloupe : 39 422 m<sup>2</sup> de surfaces bâtiments (au lieu de 45 433 m<sup>2</sup>) et  
Martinique : 27 915 m<sup>2</sup> (sans le campus du camp jacob, les services communs, facultés transversales et administration générale).

Cette orientation est inadmissible, et insuffisante. Il faut donc impérativement que le ministère prenne en compte dans sa subvention pour charges de service public attribuée à notre établissement, le montant des charges incompressibles des services administratifs des pôles devenus par l'ordonnance de nouvelles composantes, avec de nouvelles missions et besoins , et qui ne sont pas concernés par l'un des critères (étudiants) et (lésé pour le pôle Guadeloupe par celui des surfaces) n'entrent donc pas dans le cadre de la répartition. Ces charges s'élèvent à plus de 2 millions pour le Pôle Guadeloupe auquel l'administration générale va en plus ajouter les charges d'entretien d'espaces verts qu'elle finançait jusqu'ici (600 000€ en 2014). Sans cette somme nous coulerons dès cette année et l'UA avec nous !

Il faut donc considérer ces éléments capitaux et agir dans ces deux directions afin de permettre à l'université de partir sur les bons rails. Je précise que le ministère va donner 16% de nos moyens financiers à la Guyane alors que ses besoins s'élevaient jusqu'ici à 10% environ en 2014. Nous n'avons de plus toujours pas de notification du ministère et aucune idée de ce qu'il nous restera.

### **L'Autonomie politique des pôles en péril et en sursis**

Un autre problème majeur persiste après cette ratification inachevée: celui du sort réservé à l'élection des prochains vice-présidents des pôles. Il faut d'abord noter qu'aucun vice-président de pôle n'a été auditionné par les parlementaires des commissions, contrairement à l'ancienne présidente de l'université, une maîtresse de conférence du pôle Martinique, un vice président délégué et la présidente. Une totale aberration ! Il en résulte la proposition suivante faite et validé par les sénateurs mais pour le moment retirée par l'amendement salubre du gouvernement :

5° Après l'article L. 781-3, il est inséré un article L. 781-3-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 781-3-1. - L'élection du président de l'université et celle des vice-présidents de pôle universitaire régional font l'objet d'un même vote par le conseil d'administration. »

Le « ticket » Président de l'université/vice-présidents de pôle sous prétexte de préservation de l'unité de l'université des Antilles, s'oppose directement au principe d'autonomie renforcée des pôles régionaux présenté par le rapport d'information sénatorial.

La proposition du « ticket » sous entend que le Président de l'Université et des vice-président de pôle élus respectivement par leur pôles ne seraient pas assez matures pour s'entendre et travailler ensemble.

Outre l'image à la fois désobligeante et insultante que contient cette proposition sur l'incapacité des antillais à travailler ensemble au bien commun, la proposition ne tient pas compte de la réalité actuelle ou les vice-présidents de pôle ont fourni la preuve éclatante de leur capacité à travailler avec une gouvernance tout en défendant les intérêts et besoins de leurs pôles respectifs

La formule du ticket tend par ailleurs à ignorer les raisons fondamentales qui ont conduit au départ de la Guyane et qui sont pourtant bien relevées dans le rapport du Sénat : un pôle en marge du processus décisionnel, le déni de spécificité, le renoncement à faire de l'université un outil au service des territoires.

Le ticket fonctionne sur un biais conceptuel : les antilles ne sont pas un territoire mais une construction fictionnelle. Par contre la Guadeloupe, comme la Martinique sont des territoires réels avec chacun une réalité juridique. Il n'y a donc pas de cohérence stratégique visant à donner ici une assise antillaise

inexistante à une institution au détriment de la réalité juridique des territoires reconnus par l'Etat.

Le ticket s'oppose ainsi par conséquent au principe fondamental de la loi ESR qui met concrètement les universités au service du développement des territoires.

Politiquement, l'erreur est flagrante : le ticket subordonne les vice présidents de pôle au Président et donc à la défense de ses intérêts et non à la défense des intérêts et besoins des pôles. Ils ne seront pas les élus de leurs pôle respectifs mais les faire-valoir ou sous-fifres d'un président qui aura seul porté leur élection et auquel ils devront sans arrêt des comptes. Comment développer son pôle et le défendre dans une telle configuration ?

En noyant l'élection des VP dans celle de la Présidence de l'université on ne permet pas de distinguer dans les votes ceux de chaque pôle pour tel ou tel candidat. Et l'on anéantit de fait le poids et la légitimité politiques de chacun des VP pôle vis à vis des élus du pôle.

Cela oblige aussi les candidats potentiels à entrer dans des tractations et des négociations électorales qui réduisent la portée des intérêts spécifiques des pôles et la construction autonome d'un vrai projet politique.

Il est très regrettable que les élus de la Guadeloupe, ormis deux d'entre eux, n'ait exercé aucune pression et ne soit monté au créneau pour défendre nos étudiants et notre pôle. L'inertie nous caractérise alors que des universitaires martiniquais n'ont de cesse de défendre avec leurs réseaux actifs et leurs politiques (même adversaires) leurs intérêts en minimisant systématiquement le poids du pôle Guadeloupe qui représente plus de 65% de l'U.A. Les politiques et les universitaires doivent faire front commun pour nos étudiants et je les y invite solennellement.

Le pôle Guadeloupe a besoin de plus de 2 millions pour fonctionner, on lui promet 600 00€! Les facultés du pôle Guadeloupe ont besoin d'environ 2 millions également, on leur promet 1million 4! Qu'advientra t'il de nos étudiants ? De notre recherche guadeloupéenne ? Ce sont ces questions que nous posons fermement a Mme Fioraso et au gouvernement, de même qu'à la gouvernance de l'université , dans le cadre de cette ratification de l'ordonnance mais aussi de l'actuel dialogue de construction budgétaire.

**Didier DESTOUCHES**

*Vice-président du Pôle Guadeloupe*